



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_029-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-029 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Recu en préfecture le 08/02/2017

Article n°

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_029-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire et gens du voyage,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles :

- L5211-41-3 relatif à la fusion d'établissements public de coopération intercommunale (EPCI),
- L 5211-18 relatif à l'extension du périmètre d'un EPCI,
- L5216-5 relatif aux compétences exercées par une Communauté d'agglomération.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

La Cali issue de la fusion / extension se substitue de plein droit, pour l'exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire à la Communauté de communes du Sud Libournais et aux sept communes issues de la Communauté de communes du Brannais dans toutes ses délibérations et tous ses actes .

Considérant l'article L.123-4-1 du Code de l'action sociale et des familles qui précise que lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie au centre intercommunal d'action sociale,

Il est proposé au Conseil communautaire de confier au centre intercommunal d'action sociale la gestion et le déploiement des services communautaires suivants :

- Portage de repas à domicile,
- Transport à la demande des personnes à mobilité réduite,
- Plateforme d'ingénierie sociale.
- Actions de prévention, de développement social et de solidarité à l'échelle supra communale,

Ces actions trouveront leur origine dans l'analyse des besoins sociaux (ABS), obligation légale des CIAS depuis le décret du 6 mai 1995. Ce diagnostic socio-démographique vise à la **compréhension des besoins des populations du territoire.**

Il est issu du croisement des analyses des différents acteurs, et place en cela le **CIAS au cœur du développement et de l'innovation sociale.**

Les préconisations d'une ABS sont à concevoir comme un **outil d'aide à la décision** devant permettre d'établir la feuille de route des interventions communautaires. Elles permettront de contribuer à assurer les missions de coordination des politiques sociales retenues par les élus comme relevant des **enjeux stratégiques pour le territoire.**

Les politiques sociales communautaires doivent s'inscrire dans une relation équilibrée et respectueuse des prérogatives des maires en matière de mise en œuvre de leur actions sociales facultatives et ce dans une dimension de relation de proximité avec leurs concitoyens.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire définit donc comme suit l'intérêt communautaire en matière d'action sociale :

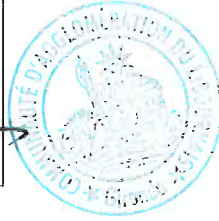
- Portage de repas à domicile, dont la responsabilité est confiée au CIAS,
- Transport à la demande des personnes à mobilité réduite, dont la responsabilité est confiée au CIAS,
- Plateforme d'ingénierie sociale, dont la responsabilité est confiée au CIAS,
- Actions de prévention, de développement social et de solidarité à l'échelle supra communale, dont la responsabilité est confiée au CIAS,

Envoyé en préfecture le 08/02/2017
Reçu en préfecture le 08/02/2017
Affiché le 
ID : 033-200027068-20170131-2017_01_029-DE

- Équipement de santé pluridisciplinaire et attractivité médicale : La Cali apporte son soutien en ingénierie aux projets d'initiative publique ou privée concourant aux objectifs d'offres de santé équilibrée sur le territoire et s'inscrivant dans les zones d'implantation prioritaires ou fragiles définies par l'Agence Régionale de Santé au titre de son Projet Régional de Santé dont fait partie le Schéma Régional d'organisation des soins.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_029-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_030-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-030 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE : EXTENSION DU PERIMETRE ET DETERMINATION
DE LA COMPOSITION DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_030-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire et gens du voyage,

Vu les articles L.123-4-1, L.123-6, R.123-7, R.123-28 et R.123-29 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu les statuts de La Communauté de communes du Sud Libournais en date du 31 janvier 2012 intégrant la création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS),

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Communauté de communes du Sud Libournais n°2012/020 en date du 23 mars 2012 relative à l'installation du CIAS,

Considérant que le Centre intercommunal d'action sociale est un établissement public administratif intercommunal administré par un Conseil d'administration,

Considérant que le Conseil d'administration d'un centre intercommunal d'action sociale comprend des membres élus en son sein au scrutin majoritaire par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI),

Considérant que le Conseil d'administration comprend également des membres nommés par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées,

Considérant qu'au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département,

Considérant que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale,

Considérant que le Conseil d'administration du CIAS est composé en principe de huit membres élus en son sein par le Conseil communautaire et huit membres nommés par le président de l'EPCI parmi les personnes extérieures au Conseil,

Considérant toutefois que le Conseil communautaire peut décider d'accroître à part égale le nombre des membres élus et des membres nommés du conseil d'administration dans la limite de 16 membres élus et 16 membres nommés,

Considérant que le Conseil communautaire détermine librement la répartition des sièges entre les communes,

Considérant que le Conseil communautaire élit ses représentants au Conseil d'administration du CIAS au scrutin secret majoritaire à deux tours,

Considérant que le Conseil communautaire détermine librement si ce scrutin est uninominal ou de liste,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'acter que le CIAS sera présidé par Monsieur le Président ou son représentant,
- d'acter que le Président ou son représentant nommeront les membres désignés du Conseil d'administration du CIAS,
- de définir la composition du Conseil d'administration du CIAS comme suit :
 - 12 membres élus dont la liste établie au scrutin de liste majoritaire est la suivante :
Annie POUZARGUE (Libourne), Sandy CHAUVEAU (Libourne), Gérard HENRY (Génissac), Sébastien LABORDE (St Denis de Pile), Fabienne KRIER (Bayas), Jean-Luc LAMAISON (Nerigean), Josette TRAVAILLOT (Tizac de Curton), Anne-Marie ROUX (Izon), Jocelyne LEMOINE (Vayres), Odile BONHOME (Coutras), Marcel BERTHOME (Saint-Seurin-sur-l'Isle), Paquerette PERYDIEUX (St Antoine sur l'Isle).
 - 12 membres nommés,
- d'approuver la présente élection,
- d'autoriser Monsieur le Président à désigner les membres nommés par arrêté,
- de procéder à l'installation du Conseil d'administration du CIAS.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_030-DE